



COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

RENTÉE 2019-2020 INSCRIPTIONS SCOLAIRES

DU MARDI 23 AVRIL AU VENDREDI 5 JUILLET 2019

QUI DOIS-JE INSCRIRE À L'ÉCOLE POUR LA RENTÉE DE SEPTEMBRE 2019 ?

INSCRIPTIONS	ÉCOLE MATERNELLE PAUL FORT			ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARTHUR RIMBAUD
Qui dois-je inscrire pour la rentrée de septembre 2019 ?	Toute Petite Section (TPS) Accueil le matin Mes enfants nés entre le 01/01 et le 30/06/2017	Petite Section (PS) Mes enfants nés entre le 01/01 et le 31/12/2016	Moyenne Section (MS) Grande Section (GS) Mes enfants, s'ils sont inscrits dans une autre école	Mes enfants qui entreront au CP (même s'ils sont déjà scolarisés en maternelle)
<p>1</p> <p>J'effectue la démarche par mail ou je me rends dans la mairie de ma commune de résidence pour la PRÉ-INSCRIPTION</p>	<p>La pré-inscription ne concerne que mes enfants qui seront scolarisés en toute petite section / petite section et ceux issus d'une école extérieure à Villeneuve-sur-Aisne. Si je réside à Villeneuve-sur-Aisne, j'effectue cette démarche par mail à l'adresse scolaire@villeneuve-sur-aisne.fr ou en mairie auprès de M^{me} Vauthier, chargée des affaires scolaires (bureau au 1^{er} étage - tél. 03 23 25 36 67)</p> <p>Mardi 23/04 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et mercredi 24/04 de 9 h à 12 h</p> <p>👉 Un certificat de pré-inscription me sera remis pour inscrire mon enfant à l'école.</p>			
Pour la pré-inscription, quels documents dois-je présenter à la mairie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille • Carte nationale d'identité du parent qui procède à la pré-inscription • Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, facture EDF ou téléphone de moins de 6 mois) • Dérogation scolaire acceptée (sauf si mon enfant est domicilié à Villeneuve-sur-Aisne, Prouvais ou Provisieux) 			
<p>2</p> <p>Je me rends à l'école pour L'INSCRIPTION</p>	Lundi 29/04 à 17 h et vendredi 03/05 à 9 h			Mardi 14/05 et lundi 20/05 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Où dois-je me rendre ?	à l'école Paul Fort Rue Jean Racine			à l'école Arthur Rimbaud Rue des Écoliers
Qui vais-je rencontrer ?	M ^{me} Payen - Directrice tél. 03 23 79 75 20			M ^{me} Bosserelle - Directrice tél. 03 23 79 77 90
Quels documents dois-je fournir à l'école ?	<p>Si mon enfant était inscrit dans une autre école, je fournis un certificat de radiation de son ancienne école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, le certificat de pré-inscription délivré par la mairie de ma commune de résidence • Copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant à inscrire) • Copie du carnet de santé (pages vaccins obligatoires : antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique) 			
Si je réside à l'extérieur de Villeneuve-sur-Aisne...	Je fournis la dérogation scolaire acceptée (voir en 1 les communes concernées). Si mon enfant prendra le car de ramassage scolaire, je remplis une demande de carte de transport auprès du conseil départemental de l'Aisne (imprimé fourni par l'école).			
En cas de séparation...	Je fournis la copie de la partie du jugement qui précise la garde des enfants.			
Lors de l'inscription...	Je devrai compléter une fiche de renseignements fournie par l'école.			Mes enfants nouvellement inscrits peuvent m'accompagner pour faire connaissance.
	Je viens sans mes enfants.			